

AVANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE WASHINGTON

La France peut encore manœuvrer pour amener l'Amérique à annuler d'elle-même les dettes interalliées

Le gouvernement va être appelé à ratifier (ou à ne pas ratifier) l'accord provisoire conclu à Washington par M. Caillaux, sous réserve d'approbation.

La politique gouvernementale est, en général, trop peu renseignée sur l'étranger. Un service du Quai d'Orsay double bien les informations de la « valise » par une revue quotidienne de la presse étrangère. Mais, quelle que soit la valeur de la Presse, elle ne saurait renseigner exactement sur la situation générale d'un pays. Elle donne des aperçus intéressants certes, sur telle ou telle tendance, mais, en fin de compte, s'il s'agit de grands intérêts politiques, c'est encore sur l'étude des faits, qu'il convient de s'appuyer.

Nous avons été mis dans l'obligation de venir nous humilier à Washington, parce que l'opinion publique américaine l'exigeait, et parce qu'en fin de compte, il est douloureusement vrai que les États-Unis sont devenus les banquiers de l'Europe et nous tiennent par la gorge.

Qu'est-ce au juste que cette opinion publique qui exige de nous notre bourse et notre vie ?

Au point de vue électoral, l'agriculture représente la plus grande et la plus aveugle aussi, des forces qui confèrent le pouvoir aux hommes politiques.

Du jour où un démagogue astucieux s'est écrié : « Agriculteurs américains, vous payez trop d'impôts, c'est la faute « aux » alliés ! Elisez-moi, et ils paieront ! » notre sort a été réglé.

Nous avons été jetés en pâture à ce monstre dévorant, la Politique de Paris. L'agriculture américaine s'imagina « dans sa candeur naïve » que rien n'est plus simple qu'un règlement d'argent, fut-ce celui qu'on prétend exiger de nous.

Il a l'habitude de tirer des chèques de cinq, dix, cent ou mille dollars, et il lui paraît infiniment simple que la France s'acquittât envers les États-Unis, par un simple petit chèque de quatre milliards de dollars, grâce à quoi, immédiatement, ses impôts seraient diminués.

En revanche, la finance américaine, — qui d'ailleurs, s'est couverte depuis quatre ans, en valeurs françaises de toute nature, achetés à un prix dérisoire — sait très bien que le moindre petit paiement de deux ou trois cent millions de francs ou pesera sur notre change, au point de l'écraser, puisque notre balance commerciale est déficitaire, et que nos réserves-or sont insuffisantes.

C'est pourquoi l'on a pu voir, depuis 1922, M. Lamont, président du syndicat des banquiers américains, intervenir par deux fois auprès du président Coolidge, et solliciter de lui, au nom des banques américaines, l'abolition des dettes interalliées.

Mais ce n'est un mystère pour personne, que M. Caillaux n'est pas persona grata de la banque américaine.

M. Harjes, le redoutable associé de Morgan à Paris, entretenait avec M. François-Marsal, les rapports les plus cordiaux. Il entra en congé dans le cabinet de M. Clémentel, le cigare à la bouche et le chapeau sur la tête. On ne le voit jamais chez M. Caillaux. Bien plus, le jour où celui-ci débarqua à New-York, M. Morgan s'embarqua pour l'Europe, marquant ainsi qu'il se lavait les mains de la Conférence de Washington.

Enfin, M. Dillon la seconde puissance financière des États-Unis, introduit en juillet dernier auprès de M. Caillaux, par M. Logan, étudiant la demande faite par M. Caillaux d'un prêt de 200 millions de dollars, craignant, disait-il, l'instabilité du ministère actuel. La menace de l'impôt sur le capital jouait contre la France !

Si M. Caillaux avait été mieux informé de l'appui qu'il pouvait trouver auprès des banquiers américains, il serait venu à Washington en disant :

« La France doit, et veut payer. Mais elle n'a pas d'or, et vous le savez bien, puisque tout est or est aujourd'hui chez vous. Aussi, comme nous sommes pauvres, mais honnêtes, nous allons vous payer en marchandises. »

C'était donner satisfaction aux agriculteurs. C'était, par surcroît s'assurer deux puissants alliés, qui seraient venus se ranger auprès des banquiers pour demander l'abolition des dettes.

En effet, que serait-il arrivé ?

Pour que jouât le paiement en nature, il eût fallu immédiatement abattre à notre profit la barrière douanière qui protège l'industrie américaine. Nous la menaçons par là d'une concurrence mortelle, nous menaçons en outre la main-d'œuvre américaine de chômage.

Mais, nous aurions fait des propositions plus généreuses même que celles qui ont si pitoyablement avorté, et par là, nous apaisions l'opinion publique américaine. Nous n'aurions plus qu'à laisser faire ; le temps travaillait pour nous, — et vite ! Banquiers, industriels et ouvriers réclamaient désormais à grands cris l'abolition des dettes interalliées.

Au fait puisque l'accord n'est pas encore ratifié, peut-être n'est-il pas trop tard pour transformer en une victoire économique l'échec que M. Caillaux vient de subir à Washington ?

M. C.-W.

Le fossyeur du protocole est cynique

Londres, 3 octobre. — M. Chamberlain est parti pour Locarno. Il sera ce soir à Paris où il linera M. Chamberlain à déclarer aux journalistes :

« Souhaitez-moi bonne chance, mais n'attendez pas de moi des merveilles. »

Un traité italo-russe est-il en voie de conclusion ?

Milan, 3 octobre. — Le journal triestin « La Serra », reproduit une information parue dans plusieurs journaux russes, selon laquelle un traité d'alliance serait conclu entre l'Italie et la Russie.

Les négociations diplomatiques entre les deux pays seraient déjà très avancées.

PARIS-CENTRE

Régional Quotidien
Dix-septième année. - N° 6.064
ABONNEMENTS :
Nîèvre et limitr... 55.00 30.00 16.00
Autres départ... 60.00 32.00 17.00
Union postale... 70.00 35.00 28.00
TELEPHONE : 1-17 & 2-13
Redaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS
VINGT CENTIMES
COMPTES CHEQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

DIMANCHE
4
OCTOBRE 1925

M. PAINEVÉ PRÉPARE DÈS AUJOURD'HUI « SA RENTRÉE DES CHAMBRES »

Le Président du Conseil prend prétexte d'une inauguration pour faire connaître la teneur des propositions de paix faites par la France et l'Espagne au roqui Abd-El-Krim

Il expose comment le chef riffain rendit les négociations impossibles

Nîmes, 3 octobre. — M. Painlevé, accompagné de MM. de Monzie, Stœg, Appel, Osiski, ministre de Tchéco-Slovaquie à Paris, Sapokovitch, ministre de Yougo-Slavie à Paris, et de nombreuses autres personnalités tchéco-slovaques et yougo-slaves, est arrivé à 9 h. 30, à Nîmes, où il vient inaugurer le monument d'Ernest Denis, professeur et historien, qui se consacre à l'étude des peuples slaves de Bohême. Le président et les délégués tchéco-slovaques sont reçus sur le quai de la gare, par M. Gillois, préfet du Gard, Rouger, député-maire de Nîmes, et le général Ducros, commandant d'armes, ainsi que par les parlementaires du département.

Après une courte halte à la préfecture, M. Painlevé et sa suite se rendent place d'Assas. A 10 h. 30, le monument est dévoilé et les discours commencent.

Après MM. de Monzie, Osiski, ministre de la république Tchéco-Slovaque, M. Painlevé prend la parole.

Le président du Conseil associe tout d'abord à son hommage, la jeune et vaillante nation tchéco-slovaque, qui, par la fidélité de son souvenir, montre que la reconnaissance est une vertu des races fortes, puis conclut :

« France-Tchéco-Slovaquie-Pologne, avec elle la Yougo-Slavie et la Roumanie sont venues à bout de redoubles ennemis, par M. Gillois, préfet du Gard, Rouger, député-maire de Nîmes, et le général Ducros, commandant d'armes, ainsi que par les parlementaires du département.

Après une courte halte à la préfecture, M. Painlevé et sa suite se rendent place d'Assas. A 10 h. 30, le monument est dévoilé et les discours commencent.

Après MM. de Monzie, Osiski, ministre de la république Tchéco-Slovaque, M. Painlevé prend la parole.

Le président du Conseil associe tout d'abord à son hommage, la jeune et vaillante nation tchéco-slovaque, qui, par la fidélité de son souvenir, montre que la reconnaissance est une vertu des races fortes, puis conclut :

« France-Tchéco-Slovaquie-Pologne, avec elle la Yougo-Slavie et la Roumanie sont venues à bout de redoubles ennemis, par M. Gillois, préfet du Gard, Rouger, député-maire de Nîmes, et le général Ducros, commandant d'armes, ainsi que par les parlementaires du département.

et les plus équitables, à savoir l'autonomie complète des tribus riffaines et djebellais dans le cadre des traités existants, c'est-à-dire moyennant la reconnaissance de l'autorité du sultan et du califat.

Il y a une nuance

A quoi, s'écrient certains, autonomie, indépendance, ne sont-ce pas deux mots presque synonymes ? C'est pour cette nuance verbale, pour une question de protocole, de salutations, plus ou moins rituelles, que des hommes sont égarés.

Messieurs, n'oublions pas tout d'abord que l'indépendance ne peut être accordée au Riff sans que la redoutable question du Maroc ne lui rouvra, avec tous ses périls entre nations européennes et cela non pas pour une argutie de protocole, mais pour les motifs les plus graves.

L'indépendance permettrait au Riff de disposer avec une entière liberté de son rivage et de ses relations extérieures. L'autonomie impose à cette liberté certains tempérants, certaines restrictions nécessaires, indépendamment, le Riff deviendrait une véritable colonie d'appointiers, de sans-soldes du monde, et obéissant, sans responsabilités apparentes, à quelques intrigues occultes, ils ne sont qu'une poignée aujourd'hui à cause du blocus, mais cette poignée nous montre de quoi elle serait capable, devenue légitime.

Aucune des nations intéressées à la paix méditerranéenne ne saurait tolérer un pareil péril, mais pour la France, il serait mortel. Organisé, armé, dirigé par ses conseillers néfastes, en relations avec tous les agitateurs de l'Afrique du Nord, le Riff constituerait pour son agression l'heure propice où notre pays aurait les mains prises ailleurs.

5° Fixation des effectifs de police destinés à assurer l'ordre et la sécurité dans ces territoires.

6° La liberté commerciale sera reconnue et assurée dans les dix territoires, dans la mesure compatible avec les traités internationaux et notamment avec les stipulations internationales, concernant les matières douanières.

7° Le trafic des armes et munitions demeurerait interdit.

8° Désignation d'un secteur du littoral qui sera occupé pacifiquement par l'Espagne, dès la cessation des hostilités.

Tel est le mémorandum signé le 18 juillet, qui fut remis le 20 aux mandataires français et espagnols, à leur départ pour Melilla. Abd el Krim fut prévenu que deux envoyés porteurs de propositions de paix arrivaient de l'Espagne, la France, attendait à Melilla. Les deux mandataires étaient prêts également à se rendre à Ajdir, s'ils les y invitaient. Nos envoyés attendirent vainement du 24 juillet au 14 août. Abd el Krim ne nous adressa aucun mandataire, mais seulement des émissaires officieux qui refusent d'accepter officiellement, us se bornèrent à déclarer qu'Abd el Krim se refusait à toute négociation avant que fut reconnue l'indépendance du Riff.

Après trois semaines d'attente, ayant publié solennellement l'offre d'autonomie qui avait été faite au Riff riffaines et djebellais, les deux gouvernements demandent, le 15 août, l'ordre à leurs mandataires de quitter Melilla. Il ne nous restait plus qu'à imposer par l'action combinée de nos deux armées, cette paix de sécurité qui nous est indispensable.

J'avoue concevoir dans une certaine mesure, les reproches de ceux qui nous accusent d'avoir poussé trop loin la longanimité devant des populations islamiques, respectueuses seulement de la force. Ils ont tort, car un pays qui a le passé de la France ne saurait être si peu civilisé, peut reculer les limites de la générosité sans être taxé de faiblesse.

Mais j'avoue ne pas comprendre comment nous aurions pu faire pour la paix, plus que nous avons fait. À moins d'abandonner à la barbarie le Maroc et puis l'Afrique du Nord et c'est alors que le sang français aurait ruisselé.

Qu'une telle perspective réjouisse les esprits destructeurs qui caressent le rêve de livrer notre civilisation hostile aux forces aveugles et sauvages de l'ignorance et de la barbarie. C'est entendu.

Mais les hommes qui sentent parfaitement tous les périls de ces doctrines fumeuses ne sauraient reculer devant le devoir à remplir et la responsabilité qu'il impose. Nous pourrions donc sans faiblir l'effort nécessaire pour fonder au Maroc une paix solide, équilibrée, où il n'y ait ni oppresseur, ni opprimé. C'est le seul moyen de nous garder du péril de demain qui serait pire que celui d'aujourd'hui.

Nous n'oublions pas en combattant la devise qui depuis quinze ans a guidé notre action au Maroc : L'adversaire aujourd'hui est le collaborateur de demain.

Nous n'épargnerons rien pour qu'entre les tribus qui se combattent aujourd'hui, règne bientôt l'entente et la collaboration féconde.

En accomplissant courageusement avec le concours de la noble et vaillante Espagne, cette tâche difficile et généreuse, la France ne dément pas au Maroc, les engagements dont elle a pris l'initiative devant la Société des Nations.

Sur notre théâtre, à travers maints dangers, présents, c'est le même idéal qu'elle sert de tout son courage, de toute sa loyauté.

Les conditions faites à Abd El Krim

La France n'aspire qu'à la paix, mais à une paix sûre, non à une trêve qui ne servirait qu'à préparer méthodiquement contre elle un guet-apens. C'est pour conquérir cette paix sûre, qui lui est refusée, quelle a dû malgré elle déployer sa force.

Messieurs, les deux gouvernements français et espagnol, qui la cause essentielle de leurs conditions de paix était l'autonomie des tribus riffaines et djebellais dans le cadre des traités existants, en vue d'arriver à l'établissement de ces conditions repoussées par Abd el Krim, ont nous a reproché de ne pas les avoir publiées. Eh bien, puisqu'il n'y a plus aujourd'hui d'inconvénients à une telle publication, la voici :

- 18 juillet.
- 1° Les gouvernements français et espagnol agissant conjointement, sont d'accord pour assurer aux tribus riffaines et djebellais, intéressées, toute l'autonomie compatible avec les traités internationaux qui régissent l'empire chérifien.
 - 2° Les deux gouvernements sont d'accord pour ouvrir sans délai des négociations conjointes, en vue d'arriver à l'établissement de la paix et à la mise en vigueur d'un nouveau régime. Les points essentiels de cette négociation sont les suivants :
 - 1° Remise réciproque des prisonniers.
 - 2° Amnistie réciproque, pleine et entière, avec effet à partir du 1^{er} janvier 1921.
 - 3° Définition du régime de l'autonomie administrative.
 - 4° Délimitation des territoires qui seront placés sous ce régime.

LE JUGEMENT PARLEMENTAIRE AU MAROC

« Crucifie-le ! Crucifie-le ! »

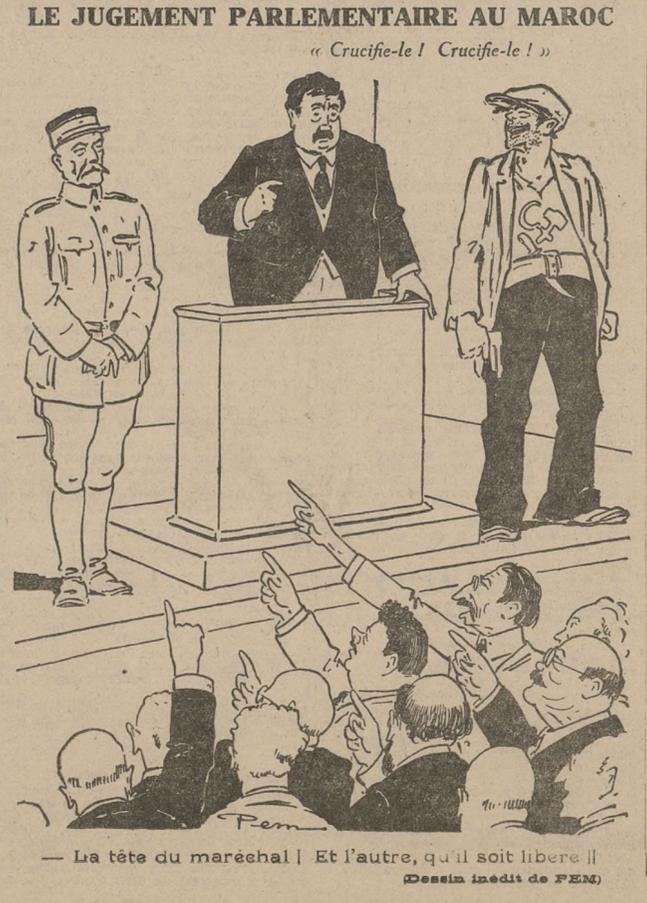
Richmond, 3 octobre. — Un train ouvrier transportant des cages de secours, a été enseveli dans un éboulement survenu dans le tunnel passant sous Jefferson Park. On croit qu'il y a de 30 à 60 victimes.

Paris, 3 octobre. — Cette nuit, quai Valmy, au cours d'une discussion, Gustave Dupuy, 29 ans, a été frappé d'un coup de couteau au ventre, et transporté dans un état grave à l'hôpital Saint-Louis.

Le meurtrier a pu être arrêté.

C'est un nommé Robert Granguillette, qui est à la disposition du commissaire de police du quartier de l'hôpital Saint-Germain.

Bordeaux, 3 octobre. — Au Verdon, à bord d'un navire transportant des troupes au Maroc, une querelle surgit entre un soldat noir et un sergent. Celui-ci se croyant menacé sortit un revolver, appuya sur la gâchette et le coup partit atteignant au ventre le soldat Bonneron du 107^e régiment d'infanterie qui s'était interposé. Avisé par T. S. F. le bateau pilote de Royan vint chercher le blessé qui fut conduit à l'hôpital où il dut subir l'opération de la laparotomie.



— La tête du maréchal ! Et l'autre, qu'il soit libre ! (Dessin inédit de FEM.)

LA GUERRE DU RIF

Nos troupes préparent un nouveau bond

Fez, 3 octobre. — Tandis que nos troupes du secteur est préparent un deuxième bond en avant vers le nord, les autres groupements de nos forces ne demeurent pas inactifs.

Différents coups de main nocturnes ont été exécutés avec succès par des groupes français.

D'autre part, les Branes, encadrés par des partisans Zammour, ont contraint les Beni Ahmed à retrahir vers le nord, dans la région d'Ouled Ghezlar.

Le massif des Senadja est sur le point de tomber entre nos mains, ainsi que le Messououd.

Groupement ouest. — L'un de nos Goums a entrepris, hier matin, le nettoyage de la région de Moulay Bouchy-Irena. Les dissidents ont laissé plusieurs cadavres et quelques fusils sur le terrain. Ils se sont enfuis dans le massif des Beni-Derkoul. 15 familles Beni Mesquida sont rentrées de dissidence.

3^e corps. — Nos partisans ont pénétrés dans la région de l'Oued Chouadi, jusqu'à l'Oued Isly, en avant des positions récemment conquises, sans rencontrer de résistance sérieuse. Un autre détachement a atteint le col de Bab Tangour, vers 12 h. 30 après une marche très difficile. La résistance a été faible. Une colonne s'est portée hier matin, à 6 h. 30, sans difficultés, au nord de Mesrouine.

Rien à signaler par ailleurs.

Les actions militaires et politiques combinées, ont ramené dans nos lignes au cours du mois de septembre, un peu plus de 3.500 familles dissidentes, représentant un même nombre de fusils et 30.000 indigènes environ.



Une rentrée de classe

M. Herriot à une congestion pulmonaire

Lyon, 3 octobre. — M. Herriot, président de la Chambre, qui devait prononcer dimanche un discours politique à Orléans, ne pourra se rendre dans cette ville par ordre des médecins. Un bulletin de santé ainsi conçu a dû être rédigé : « Congestion pulmonaire exigeant le repos au lit ».

Les adieux du maréchal Lyautey

Fez, 3 octobre. — Le maréchal Lyautey a reçu dans la matinée, au Palais de la résidence, les notables indigènes de Fez et leur a fait part des raisons motivées de sa démission. Il a ajouté qu'il les avait trouvés à ses côtés, lorsque la menace riffaine pesait sur la ville et a rappelé le respect qu'il avait pour leur religion et manifesté son profond regret de les quitter.

Abdallah El Fassi, vizir du califat, répondit en quelques mots, pour exprimer les adieux de la population de Fez. Avant cette réception, avait eu lieu la visite des correspondants de guerre et remis la plaque de la Légion d'honneur au colonel Noghès, promu grand-officier, et la croix de guerre à Sidi Mohamed, califat et frère du Sultan.

Un navire à la mer

Jersey, 3 octobre. — Hier soir, par suite d'un épais brouillard, le vapeur « Attala », faisant le service entre Saint-Malo et Granville, a heurté un récif au large de Larocque (Jersey), et a sombré.

Ce vapeur faisait, croit-on, un voyage spécial, avec un changement important d'automobiles et trois chevaux de course. Les huit passagers ont été sauvés. Les sept hommes d'équipage auraient péri.

Un train enseveli sous un éboulement

Richmond, 3 octobre. — Un train ouvrier transportant des cages de secours, a été enseveli dans un éboulement survenu dans le tunnel passant sous Jefferson Park. On croit qu'il y a de 30 à 60 victimes.

Une discussion se termina à coups de couteau

Paris, 3 octobre. — Cette nuit, quai Valmy, au cours d'une discussion, Gustave Dupuy, 29 ans, a été frappé d'un coup de couteau au ventre, et transporté dans un état grave à l'hôpital Saint-Louis.

Le meurtrier a pu être arrêté.

C'est un nommé Robert Granguillette, qui est à la disposition du commissaire de police du quartier de l'hôpital Saint-Germain.

UN DRAME A BORD D'UN VAPEUR

Bordeaux, 3 octobre. — Au Verdon, à bord d'un navire transportant des troupes au Maroc, une querelle surgit entre un soldat noir et un sergent. Celui-ci se croyant menacé sortit un revolver, appuya sur la gâchette et le coup partit atteignant au ventre le soldat Bonneron du 107^e régiment d'infanterie qui s'était interposé. Avisé par T. S. F. le bateau pilote de Royan vint chercher le blessé qui fut conduit à l'hôpital où il dut subir l'opération de la laparotomie.

Avez-vous pensé à retarder hier votre pendule ou votre montre d'une heure ?

900.000 fr. de bons falsifiés ont été écoulés habilement par un trio d'especros

Un caissier soupçonneux provoque l'arrestation de la bande malaisante

Metz, 3 octobre. — Un individu désigné sous le nom de Crombin, peu après Langlois, ainsi que son amie, la veuve Jacquart, ont été arrêtés pour escroquerie.

Ce couple, affilié à une bande de fabricants de faux bons de la Défense nationale, dont le siège serait, paraît-il, à Tours, a avoué qu'il avait opéré dans de nombreuses villes.

Crombin prétend notamment avoir placé jusqu'à 900.000 francs de bons falsifiés. Son procédé était simple.

En possession d'un carnet de compte à la Banque de France, d'une valeur de 137.000 francs, Crombin le présentait aux caisses des banques en même temps qu'il demandait l'escompte des faux bons.

— Les caissiers, rassurés par la fortune, déclara Crombin, me versaient facilement le montant du bon.

Mais le caissier de la banque du Rhin, à Metz, n'hésita pas ses collègues. Il sentit en effet que le bon qui lui était présenté paraissait savonneux. Et, avant de payer, il en référa à son directeur qui s'informa auprès du trésorier payeur général de la Moselle. Se voyant démasqué, Crombin s'enfuit et se cacha dans un magasin d'automobiles, mais il fut arrêté alors qu'il se dirigeait vers la ville. Sa complice fut également appréhendée alors qu'elle se dirigeait vers l'Hotel Moderne pour y voir Crombin.

Elle portait sur elle 44 bons de 10.000 francs, de nombreux cachets de commissariats de police et de bureaux de recrutement, des certificats de résidence et des livrets militaires en blanc, ce qui permettait aux especros de changer d'identité à volonté.

À la suite de cette double arrestation, la Sûreté Générale de Paris fait opérer des recherches dans plusieurs autres départements. M. Lévy, juge d'instruction à Metz, dirige les investigations en Moselle.

Les faux bons se composent de trois feuilles minces, distinctes, portant l'une l'empreSSION du recto, l'autre le verso et la troisième blanche, portant seulement l'empreSSION du buste de la République. Mises dans l'eau, ces feuilles se décollent assez facilement.

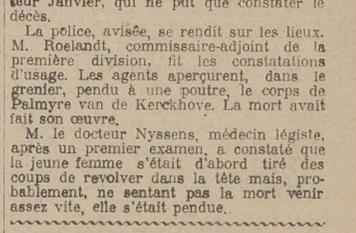
Une femme tue son ami à coups de revolver et se suicide

Bruxelles, 3 octobre. — Les époux Vandenberghe, sont domiciliés rue du Marquis, n° 7. Avec eux habitait leur fils François, célibataire, ennessieur de banque. Son amie, Palmyre Van de Kerckhove, 38 ans, demeurant rue du Pont, venait lui rendre visite ce matin, vers 8 heures. A ce moment, les parents étaient absents.

À son arrivée, le jeune homme était occupé à se raser. Soudain, la jeune femme tira sur son ami trois coups de revolver dans la région de l'oreille. Le malheureux s'écroula. Quelques minutes plus tard, la mère du jeune homme revenant d'une course dans le voisinage, découvrit le corps de son malheureux fils, baignant dans une mare de sang. Elle courut prévenir le docteur Janvier, qui ne put que constater le décès.

La police, avisée, se rendit sur les lieux. M. Roelandt, commissaire-adjoint de la première division, fit les constatations d'usage. Les agents aperçurent, dans le grenier, pendu à une poutre, le corps de Palmyre van de Kerckhove. La mort avait fait son œuvre.

M. le docteur Nyssens, médecin légiste, après un premier examen, a constaté que la jeune femme s'était d'abord tiré des coups de revolver dans la tête mais, probablement, ne sentant pas la mort venir assez vite, elle s'était pendue.



Le Club de Londres a organisé à Alexandra-Park un championnat de beauté de chiens de race. Divers spécimens sont remarquables. Voici le 1^{er} prix de la race des Bulldog.



LIRE EN PAGE 2 :
L'article de notre collaborateur Raoul Toscan.

EN PAGE 3 :
Un taxi parisien abandonné à Montluçon.

Le couronnement à Cusset de la muse du travail.

Le gardien-chef de la prison de Cosne est tué par un bandit.

L'accident d'auto quotidien à Nevers.

Les impressions du délégué de la Ligue nivernaise des familles nombreuses au Congrès de la natalité.

EN PAGE 4 :
Un cycliste broyé par un train près d'Alligny-en-Morvan.

